

**ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX  
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

*La Présidente de l'Université Toulouse Jean Jaurès*

**Vu** le Code des relations entre le public et d'administration et notamment ses articles R330-1 à R330-4 ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration de l'Université Toulouse - Jean Jaurès en date du 30 novembre 2018 portant élection d'Emmanuelle GARNIER, Présidente de l'Université Toulouse Jean Jaurès.

**Considérant** la nécessité de procéder à la désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Madame Julie Bellet, Assistante juridique au sein de la Direction des affaires juridiques et Institutionnelles, est nommée personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) de l'Université Toulouse Jean Jaurès et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

**Article 2 :**

Elle sera chargée, en cette qualité, de :

- 1° Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de veiller à leur instruction ;
- 2° Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs ;

Elle peut être également chargée d'établir un bilan annuel des demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques qu'elle présente à l'autorité qui l'a désignée et dont elle adresse copie à la Commission d'accès aux documents administratifs ;

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera porté à la connaissance de la Commission d'Accès des Documents Administratifs dans un délai de 15 jours et publié sur le site Internet de l'Université Toulouse Jean Jaurès.

Fait à Toulouse, le 20 juin 2022



La Présidente

Madame Emmanuelle GARNIER